



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

**FONDS DE DOTATION INSTITUT DES NEUROSCIENCES
CLINIQUES DE RENNES**

Siège social : 801 avenue des Champs Blancs
35510 Cesson Sévigné

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS DE DOTATION INSTITUT DES NEUROSCIENCES CLINIQUES DE RENNES

Siège social : 801 avenue des Champs Blancs
35510 Cesson Sévigné

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation INSTITUT DES NEUROSCIENCES CLINIQUES DE RENNES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation INSTITUT DES NEUROSCIENCES CLINIQUES DE RENNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

COMPTES ANNUELS
-
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	866	866		288
	En cours, avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		866	866		288
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	368		368	
	Charges constatées d'avance (2)	803		803	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	813 681		813 681	706 128
Total III		814 852		814 852	706 128
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	815 718	866	814 852	706 416

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres		
	Report à nouveau	449 420	649 676
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	109 364–	200 256–
	Situation nette (sous total)	340 057	449 420
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	340 057	449 420
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	49 048	49 048
	Total III	49 048	49 048
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 596	13 632
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	65 531	40 654
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	346 620	153 661
	Produits constatés d'avance		
	Total V	425 747	207 948
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	814 852	706 416
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		425 747	207 948
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	14	600	20	465	5 865	28.66
Mécénats	489	620	14	394	475 226	NS
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés			10	952	10 952	100.00
Autres produits		0		18	18	97.78
Total I	504	220	45	829	458 391	NS
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	42	738	30	273	12 465	41.18
Aides financières	193	242	10	762	182 480	NS
Impôts, taxes et versements assimilés	23	960	12	264	11 696	95.37
Salaires et traitements	241	154	145	772	95 382	65.43
Cotisations sociales	79	891	47	341	32 551	68.76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		288		289	1	0.38
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	33	983		344	33 639	NS
Total II	615	256	247	045	368 211	149.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	111	035	201	215	90 180	44.82

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%	
Produits financiers							
De participation							
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé							
Autres intérêts et produits assimilés	1	671	959		712	74.20	
Reprises sur dépréciations et provisions							
Différences positives de change							
Produits des immobilisations financières cédées							
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie							
Total III	1	671	959		712	74.20	
Charges financières							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie							
Total IV							
2. Résultat financier (III-IV)	1	671	959		712	74.20	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	109	364	200	256	90	892	45.39
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)							
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)							
4. Résultat exceptionnel (V-VI)							
Participation des salariés aux résultats (VII)							
Impôts sur les bénéfices (VIII)							
Total des produits (I+III+V)	505	892	46	789	459	103	981.22
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	615	256	247	045	368	211	149.05
5. EXCEDENT OU DEFICIT	109	364	200	256	90	892	45.39

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	505 891	505 891		35 837	35 836	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	504 220	504 220		34 860	34 859	
- Dons manuels	14 600	14 600		20 465	20 465	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat	489 620	489 620		14 394	14 394	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 671	1 671		977	977	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				10 952	10 952	
TOTAL	505 891	505 891		46 788	46 788	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	538 247	538 247		216 138	216 138	
1.1 Réalisées en France	538 247	538 247		216 138	216 138	
- Actions réalisées par l'organisme	345 005	345 005		205 376	205 376	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	193 242	193 242		10 762	10 762	
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	33 980	33 980		236	236	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	33 980	33 980		236	236	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	42 741	42 741		30 381	30 381	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	288	288		289	289	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	615 256	615 256		247 044	247 044	
EXCEDENT OU DEFICIT	109 365	109 365		200 256	200 256	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	538 247		216 138		322 109	149.03
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	345 005		205 376		139 629	67.99
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	193 242		10 762		182 480	NS
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	33 980		236		33 744	NS
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	33 980		236		33 744	NS
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	42 741		30 381		12 360	40.68
TOTAL DES EMPLOIS	614 968		246 755		368 213	149.22
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	288		289		1	0.35
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	615 256		247 044		368 212	149.05

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	504	220	34	859	469 361	NS
- Dons manuels	14	600	20	465	5 865	28.66
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	489	620	14	394	475 226	NS
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1	671		977	694	71.03
TOTAL DES RESSOURCES	505	891	35	836	470 055	NS
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			10	952	10 952	100.00
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	505	891	46	788	459 103	981.24

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	449	420	649	675	200 255	30.82
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	109	365	200	256	90 891	45.39
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	400	055	449	420	49 365	10.98

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

INSTITUT DES NEUROSCIENCES CLINIQUES DE RENNES

801 AVENUE DES CHAMPS BLANCS
FLEX'O - DIGITAL PARK - BAT C
35510 CESSON SEVIGNE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

HBS CONSEILS
3 RUE PITRE CHEVALIER

29000 QUIMPER
02.98.90.89.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations générales complémentaires	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	16
Tableau de variation des fonds dédiés	17
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Produits à recevoir	19
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	19
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	19

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour les dispositions non spécifiques à ce règlement, les règles du Plan Comptable Général en vigueur à la date de clôture ont été appliquées.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes comptables généraux, notamment les principes de prudence, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices. Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement N°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, la présentation du compte de résultat a été adaptée afin de supprimer la rubrique " transferts de charges ".

Les opérations antérieurement enregistrées sous cette rubrique sont désormais comptabilisées directement selon leur nature :

les remboursements de frais de formation sont rattachés aux Produits d'exploitation "ventes de prestations de service"

les remboursements de charges de personnel viennent en diminution des charges sociales.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

les autres remboursements sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

Le résultat exceptionnel est désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, distinct de l'activité normale et courante de l'association.

Les opérations relevant de l'activité habituelle, même si elles présentent un caractère significatif ou non récurrent, sont exclues du résultat exceptionnel et comptabilisées selon leur nature au sein du résultat d'exploitation ou financier.

Reclassement des postes du bilan

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 figurent au poste "Créances" dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Informations générales complémentaires

Objet et Missions sociales

Le fonds de dotation INCR, a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

Il affecte les revenus des dits biens et droits au financement, ou au cofinancement, et à la réalisation des missions, actions ou programmes d'intérêt général suivants, mis en oeuvre directement ou par d'autres organismes sans but lucratif d'intérêt général :

- améliorer les conditions d'accueil et de soins des personnes ayant une maladie du cerveau ou du système nerveux plus généralement, notamment par la réhabilitation des bâtiments d'hospitalisation, ou la création d'espaces d'accueil et/ou de services, destinés aux patients
- poursuivre, promouvoir et développer les activités de recherche scientifique et médicale, dans le domaine des neurosciences cliniques notamment par le soutien aux jeunes chercheurs et cliniciens s'intéressant à la recherche clinique sur les maladies du cerveau.

Le fonds de dotation a salarié sur l'exercice :

- 8 Ingénieurs de recherche
- 1 Ingénieur d'étude
- 1 Post doctotant
- 2 Chercheurs

pour 11140 heures travaillées soit l'équivalent de 6,12 ETP

et à accorder des financements à l'Université de Rennes, à la Fondation Université de Rennes et au CHU de Rennes.

État des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR)

Néant.

Le fonds de dotation n'a perçu aucun avantage ni aucune ressource provenant de l'étranger au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes, règles et méthodes d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Le CROD présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination. Le CER retrace l'ensemble des ressources de l'organisme par nature et l'ensemble des emplois par destination.

Le total des charges du CROD et du CER correspond au total des charges du compte de résultat. Le total des produits du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Les ressources du CER correspondent aux produits du compte de résultat, sous réserve de leur présentation réglementaire.

Méthodes de passage des comptes annuels au CROD et au CER

Les missions sociales réalisées représentent 538 247€ et concourent aux financements des projets évalués par le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique conformément à la charte de fonctionnement de l'INCR . Elles se répartissent entre

- 345 005€ pour la rémunération (Salaires + charges) des chercheurs directement embauchés par l'INCR

- 193 242€ d'aides financières accordées aux organismes de recherches

Université de Rennes: Prorogation d'une convention existante + 13 100€

Fondation Université de Rennes : 2 nouvelles conventions + 123 520€

CHU de Rennes : 1 nouvelle convention + 60 000€

A noter également les remboursements partiels de 2 conventions pour - 3378€ (de l'Université de Rennes et de l'INSERM).

Les dépenses de frais de recherche de fonds (33980€) correspondent aux frais de collectes :

- de Bretagne Atlantique Ambition pour 33600€ (Commission de 7%)

- Campagne de rappel par courriel pour 380€

Les frais de fonctionnement (42741€) regroupent la totalité des autres charges (hors dotation):

- 118€ Location

- 539€ Assurances

- 24437€ au titre du suivi administratif

- 13733€ d'Honoraires d'Expertise Comptable (mission comptable et mission sociale) et de Commissariat aux Comptes

- 1510€ pour le site internet

- 1569€ de frais de missions

- 169€ de frais postaux

- 664€ de services bancaires

- 3€ d'autres charges de gestion courante

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les ressources liées à la générosité du Public se répartissent entre :

- 14600€ de Dons manuels
- 489620€ de Mécénats.

Les autres ressources correspondent aux produits financiers 1671€, en effet ces produits financiers proviennent exclusivement du placement des ressources issues de la générosité du public.
Ces placements étant intégralement constitués de ressources liées à la générosité du public, les revenus qu'ils génèrent sont considérés comme des produits indirectement liés à la générosité du public.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 6 6		
TOTAL	8 6 6		
TOTAL GENERAL	8 6 6		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 6 6	8 6 6
TOTAL			8 6 6	8 6 6
TOTAL GENERAL			8 6 6	8 6 6

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 7 8	2 8 8		8 6 6
TOTAL	5 7 8	2 8 8		8 6 6
TOTAL GENERAL	5 7 8	2 8 8		8 6 6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	288				
TOTAL	288				
TOTAL GENERAL	288				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Report à nouveau	649	676	200 256 -	200 256 -			0 -		449	420
Excédent ou déficit de l'exercice	200	256 -	200 256	200 256			109 364	109 364	109	364 -
TOTAL	449	420					109 364	109 364	340	057

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public GLIAPARK INSOMNIA	49 048					49 048	10 000
	39 048					39 048	
	10 000					10 000	10 000
TOTAL	49 048					49 048	10 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	3 68	3 68	
Charges constatées d'avance	8 03	8 03	
TOTAL	1 171	1 171	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 596	13 596		
Personnel et comptes rattachés	14 344	14 344		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 199	20 199		
Autres impôts taxes et assimilés	30 988	30 988		
Autres dettes	346 620	346 620		
TOTAL	425 747	425 747		

Les autres dettes correspondent aux financements accordés par l'INCR
à la Fondation Université de Rennes pour le Projet Mobidic (61760€) : nouveau projet signé en 10/25
à la Fondation Université de Rennes pour le Projet OSS (61760€) : nouveau projet signé en 10/25
au CHU Rennes de Projet Pharma APO (90000€)
au CHU Rennes de Projet DetectViB_FoG (60000€) : nouveau projet signé en 12/25
à l'Université de Rennes 1 pour le Projet Predilepsy (73100€) projet prorogé et majoré de 13100€ en 2025

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 483
Dettes fiscales et sociales	49 366
Total	60 849

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	803
Total	803

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Néant